



La CGT éduc'action45
10 rue Théophile Naudy
45000 ORLÉANS
02,38,58,29,04

Orléans, le 30 mai 2020

A

Madame le Recteur de l'Académie d'Orléans-Tours Chancelier des universités
Monsieur le DASEN, Directeur Académique des services de l'Éducation Nationale du Loiret

– Objet : Préavis de grève.

Madame le Recteur, Monsieur le Directeur académique

- Face à l'urgence sanitaire (COVID 19) que connaît notre pays actuellement,
- aux difficultés manifestes de l'État employeur à assurer ses responsabilités non dérogatoires en matière de santé au travail, notamment de mettre à disposition des lieux sains et sécurisés ;
- face aux difficultés et dangers graves et imminents que cela engendre,
- aux postures hiérarchiques qui consistent à faire retomber la responsabilité sur les épaules des salariées ;
- à l'opposition et au déni de notre hiérarchie quand ces dernières années un danger grave et imminent a été déposé par des salariés, suivi de menaces écrites et verbales de notre hiérarchie,
- face à des salariés de plus en plus en précaires (CDD, Aesh...) qui n'ont pas d'autres choix, dans de telles conditions, de se mettre en danger ;
- face à une organisation de la fonction publique de plus en plus pyramidale, autocratique et arbitraire (suite aux différentes lois, ordonnances, circulaires : autonomie des chefs d'établissements, PPCR...), basée sur la rentabilité (Loi organique relative aux lois de finances)

la commission exécutive de la CGT éduc'action45 vous prie, par conséquent, de bien vouloir considérer la présente comme valant préavis de grève DÉPARTEMENTAL de 0 h à 24 h pour les journées suivantes jeudi 04 juin, vendredi 05 juin ; lundi 08 juin, mardi 09 juin, mercredi 10 juin, vendredi 12 juin ; lundi 15 juin, mardi 16 juin, mercredi 17 juin, jeudi 18 juin, vendredi 19 juin ; lundi 22 juin, mardi 23 juin, mercredi 24 juin, jeudi 25 juin, vendredi 26 juin ; lundi 29 juin, mardi 30 juin, mercredi 01 juillet, jeudi 02 juillet, vendredi 03 juillet

Nos revendications sont les suivantes :

- le respect des obligations non dérogatoires de l'État employeur en matière de santé, notamment la mise à disposition de lieux sains et sécurisés et la protection de tous (salariés et usagers) intervenants (privé comme public) dans les établissements scolaires du Loiret .
La CGT éduc'action 45 se réserve le droit de prolonger ces préavis de grève dans le cas où la situation sanitaire le nécessiterait.

Nous vous prions de croire, Madame le Recteur, Monsieur le directeur académique en l'assurance de nos respectueuses salutations.

